

Améliorer la gouvernance de l'eau en Méditerranée

Synthèse des propositions d'IPEMED

Dans les prochaines décennies, les pays méditerranéens auront de plus en plus à faire face à des enjeux majeurs communs en matière d'eau : gestion, en quantité et en qualité, de la ressource et de la demande, gestion des usages, aspects techniques et financiers, etc. Ces enjeux inciteront fortement à développer une coopération accrue entre l'ensemble des acteurs du secteur. De même la géographie particulière de la région, qui réunit au sein d'un même bassin des pays confrontés à des problématiques communes, induit naturellement un besoin de partage d'information, d'expertise, de dialogue et de concertation.

C'est la raison pour laquelle, en perspective notamment du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau, l'Institut de Prospective Economique du Monde Méditerranéen (IPEMED) a initié une réflexion fondée sur une approche nouvelle du bassin méditerranéen, en le considérant comme un « **Bassin de bassins** » : un grand bassin comprenant l'ensemble des bassins hydrographiques de la région euro-méditerranéenne.

Cette initiative amène à proposer une nouvelle conception de la gouvernance de l'eau dans la région méditerranéenne en la dotant d'une organisation et d'outils inspirés des « organismes de bassin » existant dans plusieurs pays, et qui ont démontré leur efficacité.

La mise en place d'un dispositif, organisé en trois étapes, est proposée :

- Créer un « **Réseau de ressources** », pour organiser en réseau coordonné les différents centres d'expertise ou de connaissance existants ;
- Instituer un « **Comité Méditerranéen des acteurs de l'eau** » réunissant les parties prenantes de toute nature dans une instance consultative de concertation et de proposition, complétant dans une démarche « bottom-up » les dispositifs de gouvernance actuels, presque entièrement fondés sur une démarche « top-down » ;
- Installer une structure opérationnelle, une « **Agence Méditerranéenne de l'eau** » inspirée des organismes de bassin existants, chargée de la mise en œuvre sur le terrain des stratégies et politiques de l'eau, et pouvant également contribuer à la constitution des financements correspondant.

Ce dispositif vise à la fois à mieux organiser et mutualiser les actions des différents centres et institutions existants, et à mieux impliquer les parties prenantes à la gestion des ressources en eau dans le bassin méditerranéen.

Premier niveau : le Réseau méditerranéen de ressources sur l'eau

Plusieurs institutions méditerranéennes reconnues œuvrent dans le domaine de l'eau pour recueillir et diffuser de l'information, favoriser les échanges d'expériences et de savoir faire, assurer une réflexion prospective, offrir leur expertise et assurer des formations adaptées aux besoins des pays de la région, etc. Une mutualisation de leurs compétences au sein d'un Réseau méditerranéen coordonné de ressources sur l'eau (ou *Mediterranean Water Knowledge Hub*), se traduirait par une plus grande synergie entre leurs champs respectifs de compétences. Il s'agirait là d'un instrument essentiel pour mettre en œuvre les stratégies et les politiques ainsi que pour étudier et réaliser des projets régionaux.

1- La priorité à assurer au sein d'un tel réseau se situe au niveau de l'**information sur l'eau** : il est très généralement reconnu que la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Le renforcement du noyau organisé autour du SEMIDE et des « Points focaux nationaux » pourrait répondre à l'exigence, formulée par l'Union pour la Méditerranée, de mettre en place des systèmes nationaux d'information sur l'eau. Ce serait la première étape, essentielle, autour de laquelle serait mis en place le Réseau méditerranéen de ressources sur l'eau.

2- Sur ce pivot pourraient s'articuler – d'où la notion de Hub - les différents organismes existants (l'OIEau, l'IME, le Plan Bleu, le Global Water Partnership, etc.) qui ont chacun leur champ d'activité spécifique. Leur réunion constituerait le Réseau méditerranéen de ressources en eau, proposant les compétences suivantes, qui s'en trouveraient mutuellement renforcées : **formation professionnelle, transfert de savoir-faire, prospective, échange d'information et de bonnes pratiques, animation des acteurs de l'eau et de la participation citoyenne, etc.**

3- D'autres fonctions qui ne sont pas actuellement assurées pourraient éventuellement être intégrées au réseau :

- a. Une fonction de « **Médiation** », pour contribuer à la résolution des nombreux conflits – locaux ou non – autour des usages de l'eau,
- b. Une fonction d'**Observatoire de la recherche et de l'innovation**, pour inventorier et éventuellement suivre ou orienter les très nombreux travaux menés sur l'eau en région méditerranéenne.

Deuxième niveau : le Comité Méditerranéen des acteurs de l'eau

Organisé à l'image des Comités de bassin existants dans certains pays, cette instance de concertation (consultative dans un premier temps, éventuellement décisionnaire à terme) réunirait l'ensemble des parties prenantes à la définition et à la mise en œuvre des politiques et des projets sur l'eau : **villes et collectivités territoriales, organisations de bassins, ONG, Opérateurs industriels, usagers, éventuellement partenaires nationaux, etc.**

Le **Comité Méditerranéen des acteurs de l'eau**, constitué sur la base de l'adhésion volontaire, viendrait en appui, dans l'esprit d'une démarche « bottom-up », aux outils institutionnels mis en place à l'initiative des états et de l'Union pour la Méditerranée, dont la démarche « top-down » peut-être source de complexités et de lenteurs, voire de blocages.

Ce Comité, regroupant les parties intéressées à l'efficacité des politiques régionales de l'eau, serait par nature légitime pour formuler des propositions en matière de stratégies régionales de l'eau ainsi que pour la mise en œuvre de ces stratégies. Il pourrait également, si la demande lui en est faite, formuler aux échelles nationales et régionales des avis sur les projets concrets et stimuler la mise en place de modalités de financement, notamment dans une approche novatrice.

Le **Comité méditerranéen des acteurs de l'eau** constituerait une interface entre les parties prenantes et les organisations institutionnelles. Il ne devrait pas constituer une structure permanente mais pourrait s'appuyer dans son action sur les moyens disponibles au sein du Réseau méditerranéen de ressources sur l'eau ; dans l'autre sens, il agirait au service des Etats et de l'Union pour la Méditerranée dont il pourrait constituer un relais.

Troisième niveau : l'Agence méditerranéenne de l'eau, structure exécutive

L'installation d'une Agence méditerranéenne suppose un consensus fort au niveau politique et ne peut donc être envisagée que sur le long terme.

Son intérêt cependant doit être rappelé : la gestion de l'eau par bassin hydrographique et par le moyen de structures ou d'agences ad hoc a largement fait ses preuves dans la région, et la Directive cadre européenne sur l'eau en fait une échelle de référence.

En outre, le moment est propice : les réformes démocratiques qui sont en cours dans les pays de la rive sud et est de la Méditerranée ainsi que la poursuite de la construction de l'Union pour la Méditerranée convergent et constituent une double opportunité pour imaginer des projets ambitieux.

L'Agence méditerranéenne de l'eau pourrait s'appuyer sur une « Charte de l'eau » reprenant les principes déjà définis, comme la Stratégie méditerranéenne de l'eau. Elle aurait pour missions d'appuyer les actions communes des Agences de bassin pour améliorer l'efficacité des usages de l'eau, pour réduire la pollution dans les bassins hydrographiques et dans les zones côtières ; elle pourrait également participer au financement de réalisations concrètes, dans la mesure où elle bénéficierait de ressources financières classiques ou innovantes (instauration du principe « pollueur-payeur », dispositifs du type « Oudin-Santini », micro-crédit, mutualisation de financements classiques au profit de petits projets, etc.). Elle pourrait en outre, sur la demande des parties intéressées, assurer une fonction d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études ou d'infrastructures.